

« Economie participative: sortir de la zone grise »

Le Soir, François Mathieu, rédacteur en chef adjoint

Mis en ligne 04/03/2016



La Belgique a loupé le coche de l'e-commerce, en raison d'une législation sociale trop rigide. Qu'elle ne rate surtout pas celui de l'économie collaborative ou participative. Ce type d'économie porte du reste très mal son nom puisque de partage ou de participation, il n'est pas vraiment question : les Uber, Take Eat Easy et autres ListMinut, qui surfent sur la vague des nouvelles technologies pour proposer des services ponctuels bon marché (et fort peu rémunérés), ont le beurre (les bénéfices) et l'argent du beurre (des travailleurs à bas prix). Pas de quoi garder le sourire : ce n'est pas précisément ce qu'on peut appeler une économie « participative » ou « collaborative ». Faut-il pour autant la refréner ? Certainement pas. Ce serait une erreur. Défenestrée, elle ouvrirait une autre porte bien plus grande, car la demande pour ces services de transport, d'hôtellerie, de restauration, de gardiennage, de petits travaux, etc. est bien réelle. Demain, avec l'expansion continue des applications sur Internet et les plateformes spécialisées, ces formes d'échanges deviendront un pan important de l'activité économique.

Si cette nouvelle forme d'activité suscite un tel débat, ce n'est pas parce qu'elle se trouve en zone de non-droit, mais bien parce que nombre de points juridiques – régulation, concurrence, responsabilité, fiscalité – soulevés par l'économie

participative manquent de précision ou de cohésion. L'un des points de friction les plus sensibles réside incontestablement dans la législation du travail. Aujourd'hui, en Belgique, il n'existe pas de statut social adapté qui permette aux travailleurs désireux de sortir de l'économie souterraine et/ou d'exercer un boulot d'appoint de bénéficier d'une réelle protection sociale et d'un salaire décent, à quelques rares exceptions près. Au risque de niveler le statut du travailleur « salarié » par le bas et de plomber un peu plus les piliers de notre sécurité sociale, que le vieillissement de la population a déjà bien lestés, les propositions pour sortir cette forme d'économie de la zone grise se font jour.

Enfin ! Celle du titre-service proposée par Philippe Ledent est une piste à explorer pour sceller le sort des revenus occasionnels, plus concrète, connue de tous. Elle mérite l'attention. Elle est, dans son principe, plus simple et plus claire que celles d'Alexander De Croo (projet d'alléger les prestations occasionnelles sans créer de nouveau statut) et de Kris Peeters (statut entre celui d'indépendant et celui de salarié), dont on attend impatiemment les versions finales. Le sujet est complexe, les solutions sans doute pas évidentes à trouver mais il est plus que temps d'encadrer l'économie collaborative. Sous peine de la voir menacer réellement notre modèle social.